



Communiqué

Pour diffusion immédiate
21 mars 2025

Déclaration de la Fédération des ordres professionnels de juristes du Canada sur les menaces pesant sur la primauté du droit, l'indépendance de la profession juridique et l'indépendance judiciaire aux États-Unis

La Fédération des ordres professionnels de juristes du Canada exprime sa vive inquiétude au sujet des récents événements aux États-Unis qui menacent la primauté du droit, l'indépendance de la profession juridique et l'indépendance judiciaire. Ces principes fondamentaux constituent l'assise de la primauté du droit dans les démocraties saines. Les efforts visant à les affaiblir mettent en péril les libertés fondamentales et érodent la confiance du public dans les institutions démocratiques.

La rhétorique et les mesures récentes qui visent les juristes, les cabinets d'avocats et les juges portent directement atteinte à ces principes fondamentaux. L'indépendance de la profession juridique et du système judiciaire est essentielle pour garantir l'équité et l'impartialité de la justice. Le public doit être en mesure de consulter un membre de la profession juridique de son choix sans craindre qu'un avocat ou un cabinet ne subisse des représailles pour avoir donné des conseils qui peuvent être en opposition avec le gouvernement en place. Les juges doivent également être libres d'appliquer la loi sans crainte de représailles ou d'atteinte à leur sécurité personnelle ou à celle de leur famille.

La Fédération apprécie l'engagement indéfectible du Canada en faveur de la primauté du droit et reconnaît le rôle essentiel d'une profession juridique et d'un pouvoir judiciaire indépendants pour protéger la démocratie. Nous sommes solidaires de nos collègues de la communauté juridique américaine qui continuent à défendre ces principes en faisant face à des défis sans précédent.

La présidente de la Fédération, Teresa Donnelly, a réaffirmé l'engagement inébranlable de l'organisation à l'égard de ces principes en déclarant : « L'indépendance de la profession juridique et du pouvoir judiciaire est la pierre angulaire d'une société libre et démocratique. La Fédération continuera à défendre ces valeurs fondamentales, qui sont essentielles à la démocratie et à l'administration équitable de la justice. Il est crucial que les sociétés qui défendent ces valeurs soient des modèles pour le monde entier. »

La Fédération des ordres professionnels de juristes du Canada est l'association nationale des 14 ordres professionnels de juristes du Canada qui ont pour mandat, conformément à la demande des provinces et territoires, de réglementer la profession juridique canadienne dans l'intérêt du public. Par son truchement, les ordres professionnels de juristes canadiens collaborent à l'échelle nationale et échangent des renseignements sur les tendances et les enjeux qui influent sur la profession juridique. Elle est également la porte-parole des ordres professionnels de juristes aux échelles nationale et internationale en ce qui a trait aux questions liées à la réglementation et aux valeurs fondamentales de la profession juridique.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

Giulia Doyle

Directrice des communications

Fédération des ordres professionnels de juristes du Canada

gdoyle@flsc.ca



Federation of
Law Societies
of Canada

Fédération des ordres
professionnels de juristes
du Canada